

# L'INFORMÉ

## 2020



## LAMBALLE TERRE ET MER

### (MONCONTOUR)

Extrait du rapport annuel 2020  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible en mairie de LAMBALLE

#### TERRITOIRE

1 000 habitants

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2020, 6 services différents :

- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plémy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, des communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel) jusqu'au 31 décembre 2020.

La présente fiche concerne uniquement le contrat d'affermage de MONCONTOUR.

La population desservie est de 1 000 **habitants**, pour MONCONTOUR.



3 communes adhérentes

#### EXPLOITATION

par la société STGS  
En affermage

La société STGS a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **412 abonnés** (en baisse de 0,48 % par rapport à 2019), pour MONCONTOUR.

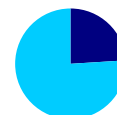


#### PRODUCTION

3 ressources

Des ressources propres à la communauté d'agglomération : le Captage Les Granges (Captage situé à Moncontour) a fourni 17 912 m<sup>3</sup> d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 56 636 m<sup>3</sup> :
- Lamballe Terre et Mer - Plémy a fourni 27 691 m<sup>3</sup>,
- Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre a fourni 28 945 m<sup>3</sup>.



LOCAL IMPORT

#### DISTRIBUTION

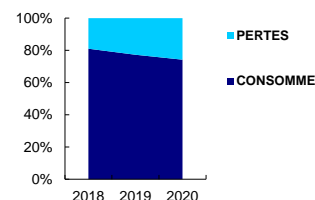
Un réseau de 12 km  
52 356 m<sup>3</sup> consommés

En 2020 les abonnés domestiques ont consommé 32 214 m<sup>3</sup> soit en moyenne **88 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 20 142 m<sup>3</sup>, soit un total de 52 356 m<sup>3</sup> (en baisse de 1,34 % par rapport à 2019).

Par ailleurs, un volume total de 2 233 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 74,2 %** en 2020 (il était de 77,3 % en 2019).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,02 %.



Rendement du réseau

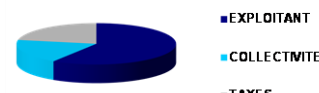
#### PRIX

295,61 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 295,61 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,46 €/m<sup>3</sup>, **en baisse de 2,41 % par rapport à 2020.**

Sur ce montant, 59 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 19 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 22 %.



Répartition des montants collectés

Rapport annuel

**LAMBALLE TERRE ET MER**

**(MONCONTOUR)**

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

**2020**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	14

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2020, 6 services différents :

- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plemy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, des communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et Trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel) jusqu'au 31 décembre 2020.

Le présent rapport concerne uniquement le service : **MONCONTOUR**.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 000 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société STGS sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	mise en place de l'anti intrusion, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, des captages, du génie civil
-----------------------	---



## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020 [m³]	Variation 2019/2020
Captage Les Granges MONCONTOUR Prélèvement en nappe souterraine	5	12 617	17 912	+41,97 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>12 617</b>	<b>17 912</b>	<b>+41,97 %</b>

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2019 [m³]	Importé en 2020 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	40 528	28 945
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEMY	22 795	27 691

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2019 [m³]	Production 2020 [m³]	Variation 2019/2020
Station Les Granges MONCONTOUR Traitement complet	100	12 617	17 912	+41,97 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres	12 617	17 912	+41,97 %
Importations	63 323	56 636	-10,56 %
<b>Total général</b>	<b>75 940</b>	<b>74 548</b>	<b>-1,83 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	413	411	-0,48 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	+0,00 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>414</b>	<b>412</b>	<b>-0,48 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

HENON	32
MONCONTOUR	365
TREDANIEL	15
<b>Total des abonnés</b>	<b>412</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2019	2020	Variation
Volume produit	12 617	17 912	+41,97 %
Volume importé	63 323	56 636	-10,56 %
Volume exporté	- 4 921	- 2 233	-54,62 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>71 019</b>	<b>72 315</b>	+1,82 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	33 601	32 214	-4,13 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	19 464	20 142	+3,48 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>53 065</b>	<b>52 356</b>	<b>-1,34 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 78 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 81 m<sup>3</sup> en 2019.

### ● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2019 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2020 [m <sup>3</sup> ]
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEMY	4 921	2 233
Volume total exporté	- 4 921	- 2 233

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2019	2020	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	12,1	12,1	0,00 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société STGS sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2021, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 5,87 % par rapport aux tarifs de base établis au 1er janvier 2016.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### • *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2020	1 <sup>er</sup> jan 2021
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

# LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : MONCONTOUR

2020

tarif domestique de la commune

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2020	1 <sup>er</sup> jan 2021	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,15	33,84	+2,08 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	1,175	1,200	+2,13 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	1,020	1,041	+2,06 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,947	0,967	+2,11 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,947	0,967	+2,11 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,54	23,76	+10,31 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,362	0,255	-29,56 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,517	0,414	-19,92 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,590	0,488	-17,29 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,503	0,488	-2,98 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2020	1 <sup>er</sup> jan 2021	Variation
Exploitant	171,05	174,66	+2,11 %
Collectivité	68,08	57,54	-15,48 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	13,81	13,43	-2,75 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>264,94</b>	<b>257,63</b>	<b>-2,76 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,90 %

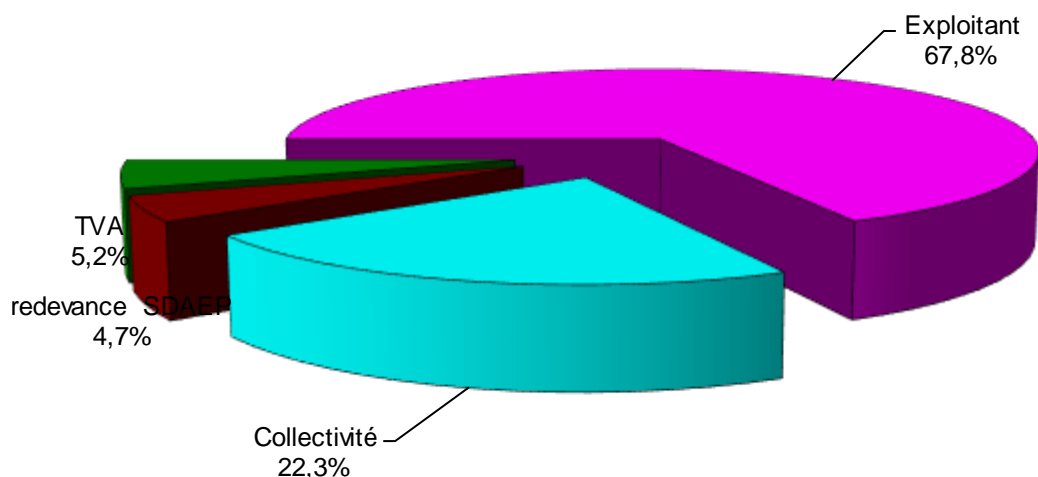
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,15 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0021 €/l

### Répartition au 1er janvier 2021



# LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : MONCONTOUR

2020

tarif domestique de la commune

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2020	1 <sup>er</sup> jan 2021	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,15	33,84	+2,08 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	1,175	1,200	+2,13 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	1,020	1,041	+2,06 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,947	0,967	+2,11 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,947	0,967	+2,11 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,54	23,76	+10,31 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,362	0,255	-29,56 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,517	0,414	-19,92 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,590	0,488	-17,29 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,503	0,488	-2,98 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2020	1 <sup>er</sup> jan 2021	Variation
Exploitant	171,05	174,66	+2,11 %
Collectivité	68,08	57,54	-15,48 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,79	15,41	-2,41 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>302,92</b>	<b>295,61</b>	<b>-2,41 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
-2,90 %

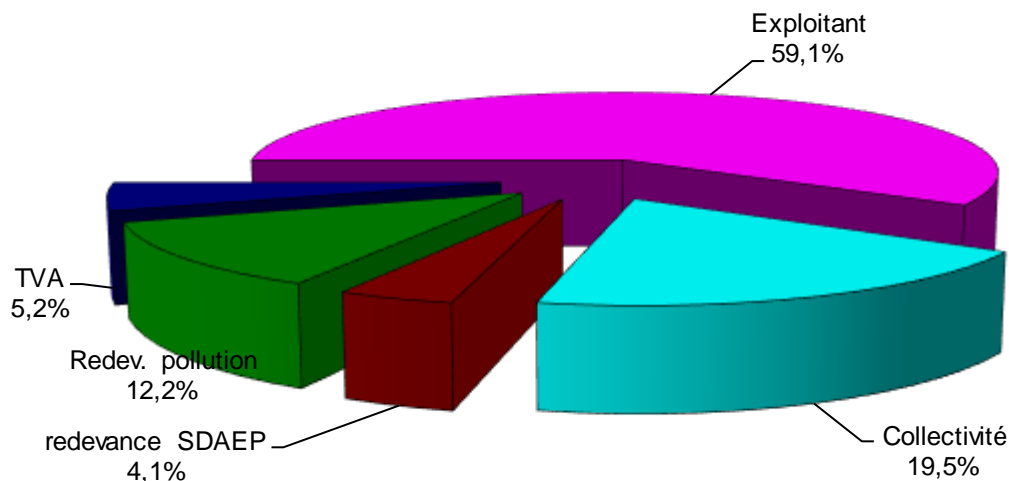
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,46 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0025 €/l

### Répartition au 1er janvier 2021



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2019	2020	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	20 695,03 €	22 360,02 €	+8,05 %
dont abonnements	7 792,19 €	8 921,53 €	+14,49 %
Recettes vente d'eau non domestiques	5 461,10 €	10 107,03 €	+85,07 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>26 156,13 €</b>	<b>32 467,05 €</b>	<b>+24,13 %</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2019	2020	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	46 674,13 €	48 961,98 €	+4,90 %
dont abonnements	13 323,15 €	13 744,24 €	+3,16 %
Recettes vente d'eau non domestiques	18 033,23 €	19 104,42 €	+5,94 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>64 707,36 €</b>	<b>68 066,40 €</b>	<b>+5,19 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	8	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	9	0	100 %	

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>80 %</b>

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

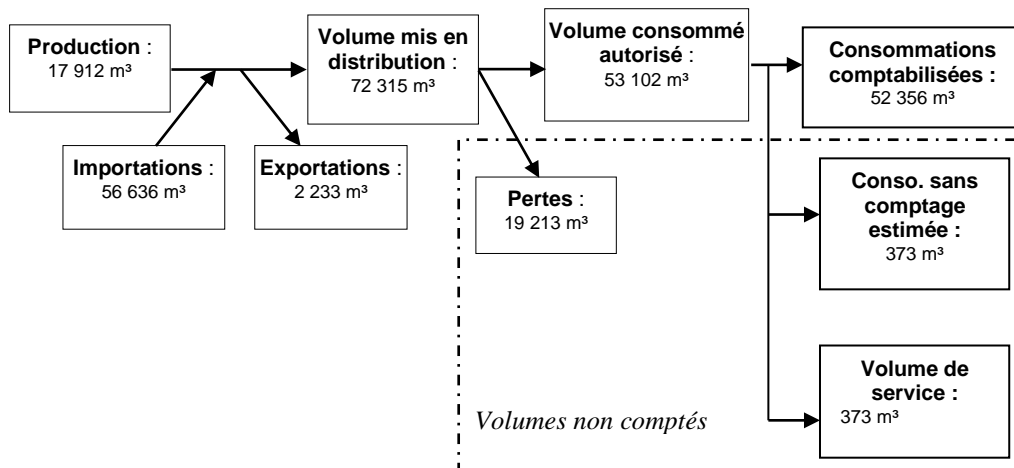
		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points



## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 373 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 373 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	78,6 %	60,1 %	81,0 %	77,3 %	74,2 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	4,0	9,4	3,5	4,1	4,5

### - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	3,9	9,4	3,4	3,9	4,3

### - indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	14,3	14,1	14,4	13,3	12,5
Seuil de rendement [%]	67,9 %	67,8 %	67,9 %	67,7 %	67,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,015	0	0	0

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,02 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019	2020
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	114 730,34 €	108 010,08 €
Remboursements au cours de l'exercice	9 079,40 €	9 009,40 €
dont en intérêts	2 463,48 €	2 289,14 €
dont en capital	6 615,92 €	6 720,26 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	17 070,35 €	14 693,18 €	14 693,18 €



Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

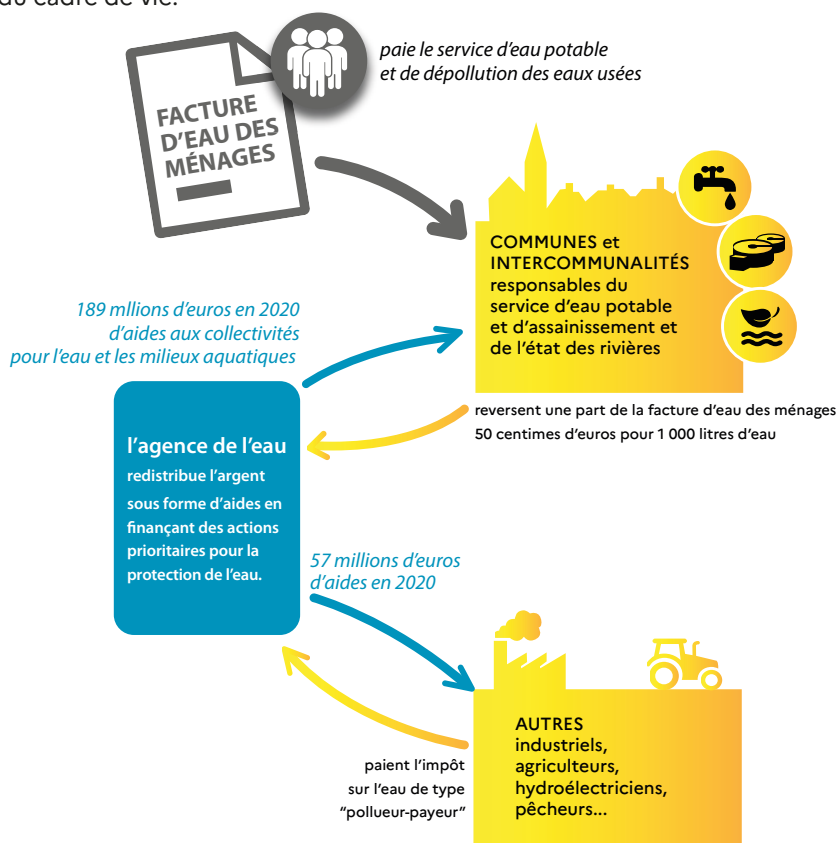
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/ m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## NOTE D'INFORMATION

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



**0,75 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**3,24 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**67,61 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**6,30 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020



**0,62 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



**1,96 €** de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



**2,59 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**7,03 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**9,90 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



**2,85 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



**32,52 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



**17,07 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020



**8,13 €** aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



**14,23 €** pour la gestion quantitative et les économies d'eau



**16,67 €** principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



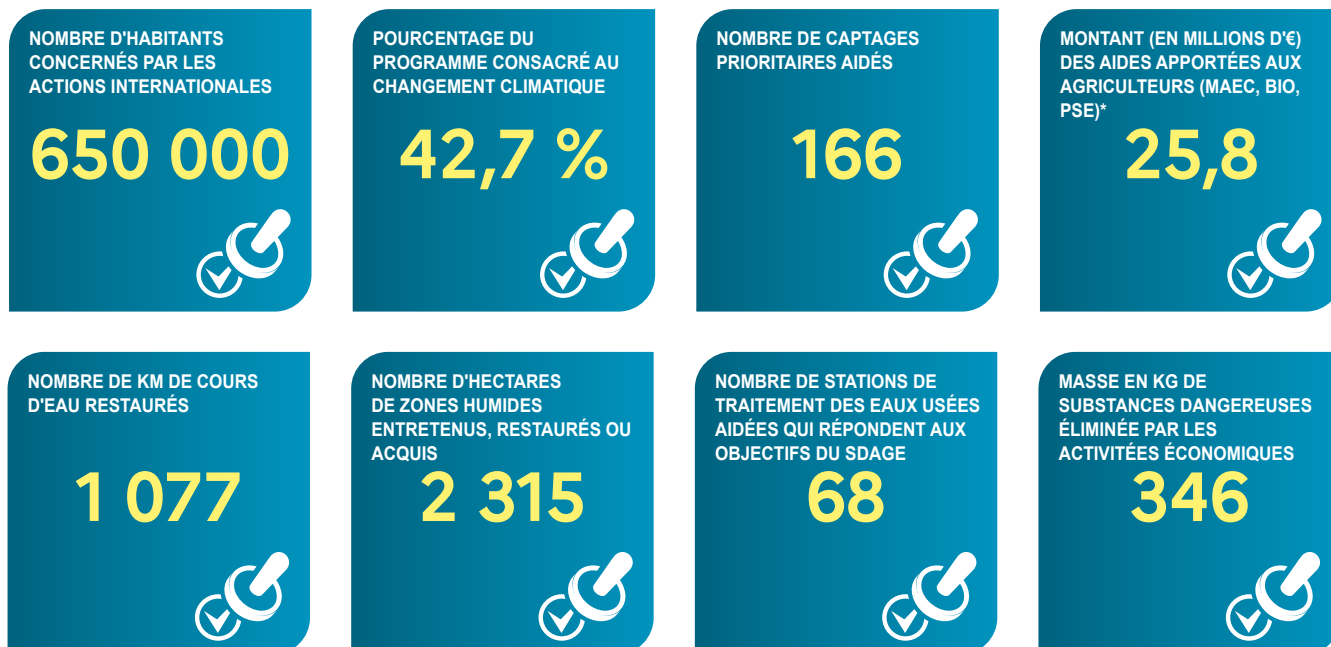
**8,53 €** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2020...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « **France Relance** » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

## PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

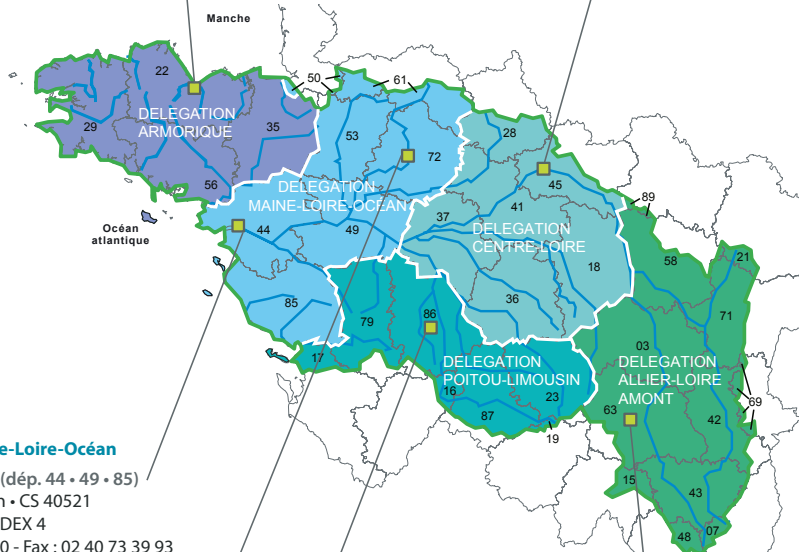
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)

& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Donnez votre avis sur

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

LES  
COMITÉS  
DE BASSIN

# les inondations et le milieu marin

# L'eau

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

Nouveau

Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Réalisation : AELB-DIC • mars 2021  
Impression : Dupli Print - imprimé vert sur papier PEFC™  
PEFC

Crédits : photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert - visuel consultation MTE